Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Le gouvernement, sous couvert de rationaliser la HATVP, va déposer un projet de loi, qui recule fortement sur la probité des élus.

LES BRÈVES

Le gouvernement recule sur la probité des élus

mardi 10 novembre 2026 Tris Acatrinei 1 min de lecture

Lors du conseil des ministres de ce mardi 10 novembre 2026, le gouvernement présentait un projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'intégrité publique, ainsi qu'un projet de loi organique ayant le même objet.

Un média libre grâce à ses lecteurs

Nous avons fait le choix d'un modèle sans paywall, ni publicité.
Si l'objectif mensuel est atteint, le média reste entièrement accessible à tous.
Votre soutien permet de rendre cela possible.
Devenir donateur régulier

Le compte-rendu indique que le gouvernement reprend des préconisations formulées par Jean Maïa pour « améliorer » le fonctionnement de la HATVP.

Parmi ces recommandations figure la dépénalisation du défaut de communication des déclarations d'intérêts et de patrimoine des personnes tenues de le faire.

Actuellement, ne pas déclarer, fournir une évaluation mensongère de son patrimoine ou omettre une partie substantielle de son patrimoine ou de ses intérêts est un délit puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Une peine d'inéligibilité de 10 ans peut également être prononcée ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique.

En lieu et place, la HATVP pourrait assortir d'une astreinte — comprendre une somme à payer — le non-respect d'une injonction afin de contraindre les responsables publics à se soumettre à ses obligations déclaratives.

Les déclarations de patrimoine seront allégées, avec des seuils. Par ailleurs, la période de référence ne sera plus cinq ans avant la prise de fonction, mais trois ans.

C'est un recul par rapport à la loi qui avait été votée dans le sillage du scandale Cahuzac et qui s'inscrit à rebours de ce qui se fait ailleurs, notamment pour les députés européens.

Le texte n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour et on relèvera que le second mandat d'Emmanuel Macron se terminera par un texte, qui ira totalement à l'encontre du premier texte qu'il avait fait voter : **celui sur la probité**.

Dans la même rubrique



Marie-France Lorho, sortie de la commission chargée des immunités

mardi 13 octobre 2026



Inéligible, Marie-France Lorho intègre la commission chargée des immunités

samedi 10 octobre 2026



La HATVP veut le retour du secret pour les élus

lundi 01 juin 2026

Soutenir le Projet Arcadie

Le Projet Arcadie a besoin de financement pour exister. Pour en savoir plus et le soutenir, **cliquez ici** ou via Donorbox si vous souhaitez faire un don défiscalisé ou directement sur la jauge.

Soutenez Arcadie durablement et accédez à notre lettre d'info exclusive.

Objectif : 5100€

Montant actuel : 1868€

En bref

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

LES BRÈVES

Le gouvernement recule sur la probité des élus

mardi 10 novembre 2026 Tris Acatrinei 1 min de lecture

Le gouvernement, sous couvert de rationaliser la HATVP, va déposer un projet de loi, qui recule fortement sur la probité des élus.

Budget 2027 : pas de vote solennel

mardi 03 novembre 2026 2 min de lecture



Attentat terroriste à Trappes : Yaël Braun-Pivet demandera une minute de silence

lundi 26 octobre 2026 1 min de lecture



PLFSS 2027 : les députés ont rejeté le texte

vendredi 23 octobre 2026 1 min de lecture



Marie-France Lorho, sortie de la commission chargée des immunités

mardi 13 octobre 2026 1 min de lecture

Le dernier rapport

Tout voir



LES RAPPORTS

Le jeu des ombres : les ingérences étrangères à ciel ouvert

lundi 11 décembre 2023 Tris Acatrinei 1 min de lecture

En déclarant une nouvelle fois la guerre à l'Ukraine, Vladimir Poutine ne s'attendait probablement pas à ce que l'Europe s'unisse contre lui. Il nous a pris par surprise alors qu'il n'avait jamais caché ses intentions.

Les fiches de parlementaires

Vous pouvez retrouver les fiches des parlementaires, les tableaux thématiques et le moteur de recherche croisée, à **cette adresse**.

Le Projet Arcadie est un média parlementaire, enregistré sous le numéro **0623 Z 94949** auprès de la CPPAP.

Les informations relatives au Projet Arcadie

Les informations financières du Projet Arcadie

Mentions légales

Conditions générales d'utilisation

RGPD – Données personnelles

Recrutements, collaborations et stages

Les sources du Projet Arcadie

Copyright © 2026 **Projet Arcadie**